



Challenge Christian Lechenault

Règlement 2010-2011

Article 1.

En mémoire de notre ami pongiste chagnotin, un « challenge Christian Lechenault » est organisé par le CHAGNY TT, sur **3 soirées et une journée** réparties sur l'ensemble de la saison sportive. Il se déroulera au **gymnase Roger Milan, place Marcel Charollais, à Chagny** à partir de 19h30.

Pour 2010-2011, les dates du tournoi retenues sont les suivantes :

Vendredi
28 janvier

Vendredi
11 février

Vendredi
1^{er} avril

Dimanche
19 juin

Article 2.

Le tournoi est une compétition amicale non homologuée. Il est ouvert à toute personne **licenciée** au club ou à son antenne ou dans l'un des clubs invités, ceux-ci ayant un lien particulier avec le Chagny TT. Les classements de la phase en cours seront pris en compte en vue de l'établissement du handicap.

Article 3.

Le tournoi se déroulera sur 12 tables. Un seul tableau est organisé, par handicap, en simple. Le tableau est limité à 64 joueurs. En cas d'affluence, le nombre de participants d'une association invitée pourrait être plafonné à 8 ; le cas échéant, cette association sera prévenue quelques jours avant la compétition.

Article 4.

Le pointage sera clos 15 minutes avant le lancement du tableau. Les joueurs devront être en mesure de présenter leur licence au juge-arbitre à sa demande.

Article 5.

Le premier tour de chaque soirée s'effectuera en poules de 3 ou 4 joueurs, avec qualification des 2 premiers pour le tableau principal et du (ou des) suivant(s) pour le tableau de consolation, chaque joueur étant assuré de disputer un minimum de 3 matchs.

Après les poules, tous les matchs, exceptées les demi-finales du tableau principal, se joueront par élimination directe.

Toutes les parties se disputeront en une manche de 30 points avec au moins 2 points d'écart.

Article 6.

Le handicap subi par un joueur mieux classé sera de 3 points par classement, sans toutefois pouvoir excéder 15 points ; ce handicap pourra être ajusté après le 1^{er} tour afin d'apporter le maximum d'intérêt à la compétition.

Le choix du service ou de la relance sera donné au joueur subissant le handicap et le changement de serveur s'effectuera tous les 2 points à compter d'un total de points pair.

Ex : Si le départ s'effectue à 9-0, le premier serveur effectue un seul service avant le changement. Si le départ s'effectue à 12-0, le premier serveur en effectue deux.

Article 7.

Les parties seront arbitrées par les joueurs en poule. Pour les tableaux à élimination directe, l'arbitrage sera effectué par les joueurs éliminés au tour précédent. Tout joueur qui ne satisferait pas à cette obligation ne marquerait pas de points pour le tour disputé.

Après chaque rencontre, l'arbitre (ou à défaut le joueur le plus âgé) devra également communiquer le résultat à la table d'arbitrage.

Les balles seront fournies par les joueurs.

Article 8.

A l'issue de chaque tour, des points seront attribués en fonction de la place obtenue, toute participation apportant un minimum d'un point. Les points attribués sont donnés par le tableau annexe.

Tout joueur atteignant le stade des demi-finales se verra par ailleurs octroyer un handicap supplémentaire lors des tours suivants, les handicaps étant cumulatifs d'un tour à l'autre.

Article 9.

Le déroulement envisagé pour la journée finale est le suivant :

- Début de la compétition à 9h30 ; matchs de poules et de tableau jusqu'aux alentours de 12h30 ;
- apéritif offert par le Chagny TT ;
- casse-croûte pris en commun (sur réservation) ;
- à partir de 14h, suite et fin de la compétition ;
- pétanque sur la place Marcel Charollais pendant la comptabilisation des points et l'édition du palmarès ;
- remise des récompenses par Madame Lechenault aux alentours de 17h.

Ce programme, susceptible de recevoir des modifications, sera confirmé lors d'un envoi dans les semaines précédant le 19 juin.

Article 10.

Les droits d'engagement sont fixés à 2 € par tour.

Article 11.

Les inscriptions se feront au préalable par mail ou par téléphone auprès de François Clémencet. La date limite pour le premier tour est fixée au mercredi 29 janvier 2011. Les confirmations de participation des deux tours suivants devront être transmises au plus tard une semaine avant ceux-ci. Quant à la journée finale, les engagements devront être communiqués au plus tard le 8 juin.

Pour vous inscrire : francois.clemencet@free.fr 03.85.87.31.29

Les règlements seront effectués sur place.

Article 12.

Le juge arbitre principal du tournoi sera Monsieur François Clémencet. Ses décisions, prises en application du règlement fédéral et du présent règlement, feront autorité et seront non contestables.

Article 13.

A l'issue de la comptabilisation du 4^e tour, les 12 premiers joueurs au moins seront récompensés :

1^{er} : Trophée remis en jeu d'une année sur l'autre, acquis si remporté 3 années + coupe acquise définitivement + survêtement à choisir chez Wack (dans la limite de 80 €)

2^e : Coupe + 2 places pour une journée (*déterminée*) à la halle Carpentier lors de la coupe du monde en novembre (*transport en car inclus*)

3^e : Coupe + chèque cadeau de 50 € chez Wack-sport

4^e : Plaquette + sac de sport + bouteille (*ou serviette dans le cas d'un jeune*)

5^e : Sac de sport

6^e au 9^e : Housse ou serviette à choisir dans l'ordre du classement

10^e au 12^e : Bon d'achat de 10 € chez Wack Sport

Article 14.

Le Chagny Tennis de Table décline toute responsabilité concernant quelque incident que ce soit qui pourrait survenir dans l'enceinte du gymnase Roger Milan ou ses abords (vol, accident, ...). Le dépôt d'objets dans les vestiaires se fera sous l'entière responsabilité des joueurs.

Article 15.

Une buvette avec boissons, hot-dogs, sandwiches... sera présente dans l'enceinte sportive.

Exemples de rencontres et comptage

- un joueur classé 8 affrontant un 5 démarre à 0-9 du fait d'une différence de 3 classements et choisit soit de servir, soit de relancer ;
- un 10 affrontant un 16 démarre à 15-0 (6 classements x 3 points, limités à 15 points) ; c'est le 16 qui choisit de servir ou relancer ;
- un non classé (licence promo équivalant à un classement 4) affrontant un 7 démarre à 9-0, le joueur classé 7 choisissant soit de servir, soit de relancer ;
- un classé 11 ayant terminé 4^e lors du 1^{er} tour affrontant un classé 12 qui a remporté le tableau lors de ce même 1^{er} tour démarrera à 0-6 :

1 x 3 points de handicap normal + 6 points de handicap pour la 1^{ère} place obtenue par le classé 12 – 3 points pour la place de 4^e obtenue par le classé 11.

Afin de faciliter la comptabilisation, les handicaps liés aux places obtenues lors des tours précédents seront actualisés après chaque soirée. Ils devront être consultés avant chaque nouveau tour.

Attribution des points marqués

Place obtenue	Nombre de points attribués pour le challenge	Handicap supplémentaire lors des soirées suivantes pour chacune des places de 1 à 4 obtenues
1 ^{er}	16 points	6 points
2 ^e	12 points	5 points
3 ^e	8 points	4 points
4 ^e	6 points	3 points
5 ^e à 8 ^e (1/4 de finale)	4 points	
9 ^e à 16 ^e (1/8 de finale)	2 points	
Vainqueur de tableau « consolante »	2 points	
Participation	1 point	

Ex :

- ✓ Un joueur terminant 2^e lors de la première soirée marquera 12 points, auxquels viendront s'ajouter 6 points s'il finit à la 4^e place lors du deuxième tour et 1 point s'il participe au troisième tour sans se classer dans les 16 premiers. Il aura donc cumulé un capital de 17 points avant le dernier tour.
- ✓ Ce même joueur aura un handicap de 5 points supplémentaires pour ses matchs lors du deuxième tour (en raison de sa place de finaliste au tour précédent) et un handicap de 8 points supplémentaires (5+3) par rapport à son classement lors des 3^e et 4^e tours (du fait de ses places de 2^e et 4^e lors des soirées précédentes).